



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Jean-Marie Vercauteren, Jos Bertrand, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Martine Spitaels, Anne Spaak-Jeanmart, *Conseillers*.

Séance du 20.02.18

#Objet : Ecoles - plan sanitaire - Approbation des conditions et du mode de passation - Articles : 7210/724-60 (125.000,00 euros TVAC) et 7221/724-60 (50.000,00 euros TVAC) - Montant total : 175.000,00 euros TVA comprise Budget: 2018.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 234§1 relatif aux compétences du conseil communal, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 2° (la dépense à approuver HTVA ne dépassant pas le seuil de 750.000,00 euros) ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2018-789 relatif au marché "Ecoles - plan sanitaire" établi par le Service Travaux ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Ecoles : plan sanitaire - Rénovation des blocs sanitaires), estimé à 160.377,35 euros hors TVA ou 170.000,00 euros, TVA comprise ;

* Lot 2 (Ecoles : Plan sanitaire - Peintures), estimé à 4.716,98 euros hors TVA ou 5.000,00 euros, TVA comprise ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 165.094,33 euros hors TVA ou 175.000,00 euros, 6% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant que les crédits permettant cette dépense sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2018, articles 7210/724-60 (à concurrence de 125.000 euros) et 7221/724-60 (à concurrence de 50.000 euros) et seront financés par moyens propres (19.000 euros à l'article 7210/724-60 et 50.000 euros à l'article 7221/724-60) et un emprunt (106.000 euros à l'article 7210/724-60) ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

- 1er. D'approuver le cahier des charges N° 2018-789 et le montant estimé du marché "Ecoles - plan sanitaire", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 165.094,33 euros hors TVA ou 175.000,00 euros, 6% TVA comprise.
2. De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.
3. De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
4. De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2018, articles 7210/724-60 et 7221/724-60 à concurrence de respectivement 125.000 euros et 50.000 euros.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 21 février 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Cécile Van Hecke